



L'an deux mille vingt-cinq le 2 du mois d'octobre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 25 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HENCK Dominique
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier - M. BASTIEN Claude

Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre – M. DIEDLER Franck
Procurations : M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. LE GUERNIGOU Nicolas - Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – Mme MARANDE Carole –

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 38

Date d'affichage : 7 octobre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre :

Absentions :

FINANCES

16_10_2025

BUDGET GESTION DES DECHETS – DM 04/2025 – REAJUSTEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Vu le budget gestion des déchets sous nomenclature M4,

Vu la délibération du 27 mars 2025 relative à l'affectation des résultats du budget ordures ménagères constatant un report à nouveau 002 (excédent de fonctionnement) de 2024 d'un montant de 965 829.19 €,

Vu les opérations de cession de biens ne générant pas de décision modificatives techniques automatiques en M4,

Vu la vente en 2024 de 4 bennes de déchetterie pour un montant total de 1 920 €,

Vu la valeur nette comptable restante desdites bennes à 0 €,

Vu l'inscription du montant de 1 920.00 € à l'article 1064 du budget 2025 en recettes d'investissement,

Vu la délibération proposée à l'assemblée délibérante de ce jour,

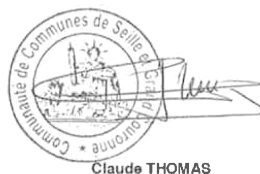
Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances explique qu'il convient de réajustement par décision modificative l'excédent de fonctionnement 002.

002 excédent de fonctionnement - 1 920.00 €

Compte tenu du suréquilibre du budget gestion des déchets, l'excédent de fonctionnement est ramené à 963 909.19 €.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** le réajustement de l'excédent de fonctionnement comme suit :
002 excédent de fonctionnement - 1 920.00 €



Claude THOMAS
2025.10.08 06:30:37 +0200
Ref:9592867-14444332-1-D
Signature numérique
le Président